

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

Réunion du 28 Octobre 1960

OBJET :

Fournitures Scolaires
Gratuites
Marché Art et Savoir

Le vingt huit Octobre 1960, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Octobre.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSIEU, LANOUE BISCAYE, MOUCHOT, LANUSSE, FOUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT BERLAND, PANTANILLE, ETCHEBER, REIX, Melle FOUCHE, NARTEAU, GACHET, Guy MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS

Excusé : M. Massé

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr Betous ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un appel d'offres a été effectué pour les fournitures scolaires et les livres classiques.

Les meilleures conditions pour les livres ont été consenties par la Librairie Art et Savoir, rue Gambetta à Royan (Rabais de 19 %)

Pour les fournitures un groupement de commerçants Royannais a fait les meilleurs prix, à qualité égale.

Art et Savoir ayant seul fourni sa facture, il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu l'appel d'offre auquel il a été procédé
Vu l'avis de la Commission Scolaire
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer avec la Librairie Art et Savoir un marché limité à 14.000 NF pour fournitures de livres classiques dans les écoles primaires de la Ville

2 orig + 1 copie
Compt
28.10.60

60108

- que la dépense sera imputée sur le chapitre " Fournitures Scolaires
gratuites du B.P. 1960 "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ^MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 23 Nov. 1960
Le Sous Préfet : J. VOCHEL



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 24 Novembre 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Charles

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES

MARCHE DE GRÉ A GRÉ pour FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES

ARRÊTÉ : M. Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 1960

d'une part

ET M^{me} Veuve GOUJON, propriétaire de la Librairie " Art et Savoir " rue Gambetta à Royan

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er

M^{me} Veuve GOUJON s'engage à fournir, suivant la demande qui lui sera faite par la Ville de ROYAN, des livres classiques destinés aux écoles primaires de la ville, avec un rabais de 19 % sur les prix de détail.

ARTICLE 2

Le montant du marché est fixé à QUATORZE MILLE NOUVEAUX FRANCS (14.000) mais ne constitue pas pour la ville l'obligation de commande jusqu'à cette somme si la nécessité ne s'en fait pas sentir.

ARTICLE 3

M^{me} Veuve GOUJON affirme, sous peine de résiliation de plein droit du présent marché ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 30 de la loi du 14 Avril 1952

ARTICLE 4

Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.318 du 30 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955

Mairie de Royan, le 15 Novembre 1960

Le Fournisseur,

Le Maire
L'Adjoint Délégué

M. Goujon



M. Rocheteau

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 23 Nov. 1960

Le Sous Préfet : J. VACHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 24 Novembre 1960

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

Charrier